



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

31 mars 2022 ■ Vol. 50 # 15

MOT DU PRÉSIDENT



Pour une fois, ce ne sera pas un mot du président, mais plutôt un mot de la présidente et de la vice-présidente de la FSE. Pour la version complète, rendez vous sur le site du SES : www.ses-csq.com. Je me joins évidemment à elles pour vous remercier également.

La FSE-CSQ, un acteur incontournable pendant la pandémie, grâce à vous!

Depuis le début de la pandémie, les enseignantes et enseignants membres de la FSE-CSQ ont été mis à contribution notamment par des sondages éclairés qui, chaque fois, lui ont permis d'intervenir auprès des instances gouvernementales pour proposer des solutions leur ressemblant et répondant à leurs besoins.

Par la présente, la FSE-CSQ souhaite vous remercier chaleureusement pour votre généreuse contribution et votre engagement sincère. En effet, depuis la rentrée de janvier, les enseignantes et enseignants ont répondu à quatre sondages concernant les conditions dans lesquelles se déroule le retour à l'école. Chacun de ces sondages a obtenu respectivement entre 10 000 et 24 000 réponses.

Le nombre impressionnant de réponses obtenues témoigne de l'importance du sujet et de la volonté des enseignantes et enseignants de saisir l'occasion de s'exprimer. Toute l'équipe de la FSE-CSQ les remercie chaleureusement pour cette contribution plus que significative.

Les réponses aux différents sondages ont permis de faire ressortir les effets néfastes de l'enseignement à distance sur les apprentissages et la persévérance des élèves. Ces résultats ont permis d'influencer le gouvernement afin que le retour en classe soit privilégié en accord avec le souhait des enseignantes et enseignants.

C'est aussi grâce à la participation du personnel enseignant que la FSE-CSQ a pu, l'année dernière, intervenir efficacement et demander un assouplissement dans l'évaluation pour tenir compte du contexte. C'est ainsi que le régime pédagogique a été modifié pour ne comprendre que deux bulletins, au grand soulagement du personnel enseignant.

En novembre 2020, la contribution de 18 000 enseignantes et enseignants a fait en sorte que la FSE-CSQ a pu soutenir publiquement et auprès des instances gouvernementales que le personnel enseignant souhaitait

maintenir le lien avec ses élèves alors que le gouvernement songeait à prolonger le congé des Fêtes. Rappelons qu'il a finalement choisi d'écouter le souhait du personnel enseignant.

Il y a quelques semaines, [la présidente de la FSE-CSQ, Josée Scalabrini, a fait une sortie remarquée soutenant que les profs devaient être payés pour le temps supplémentaire effectué selon le taux prévu à leur contrat.](#) C'est ainsi que, quelques jours plus tard, une communication confirmait que le personnel enseignant devait être rémunéré en fonction de son contrat advenant une réaffectation pour un autre corps d'emploi, et ce, même pour les heures effectuées en plus des heures habituelles.

La FSE-CSQ a toujours eu à cœur d'être branchée sur les préoccupations, les besoins et les opinions de ses membres. C'est ainsi qu'elle peut remplir sa mission de les représenter et de défendre leurs intérêts. Les exemples précédents démontrent bien les victoires rendues possibles grâce à votre précieuse collaboration. Encore une fois merci!

Josée Scalabrini, présidente et Brigitte Bilodeau, vice-présidente

Jean-François Boivin, président

RREGOP ET RACHATS

Les personnes ayant bénéficié d'un congé sans traitement de plus de 20 % au cours de la dernière année (incluant le congé parental) peuvent demander à racheter ce service aux fins de leur régime de retraite. Lors du rachat, il faudra racheter sa part, ainsi que celle de l'employeur, dans les six mois qui suivent la fin de l'absence. En ce qui concerne les congés sans traitement prévus au chapitre des droits parentaux, ils sont soumis à des règles de rachat particulières. L'enseignante ou l'enseignant rachète uniquement sa part de cotisation. Après le délai de six mois, il est quand même possible de racheter, mais le coût est plus élevé. C'est auprès de votre employeur que vous devez faire la demande de votre rachat en communiquant avec Mme Marie Imbeault au poste 5254.

CONSULTATION - NÉGOCIATION

Comme annoncé dans un courriel envoyé le 23 mars dernier, la firme de sondages d'opinion choisie par la FSE, Aramis, a débuté l'envoi de la consultation pour les prochaines négociations. Cette invitation vous provient de l'adresse suivante : sophie.craig@aramis-recherche.com et est intitulée *FSE-CSQ Consultation 2023*. Vous avez jusqu'au 11 avril pour remplir la consultation.

Si vous ne recevez pas ce courriel au plus tard à 16 h aujourd'hui le 31 mars 2022, consultez votre boîte de courriels indésirables (spam) et s'il ne s'y trouve pas, communiquez avec Isabelle Langlois au 418 549-8523. Ce sera la dernière chance d'ajouter votre courriel pour recevoir la consultation.

Le choix de la formation continue établi dans la loi

Maîtres de notre profession!

- ✓ On ne peut pas nous imposer une activité de formation continue que nous n'avons pas choisie individuellement ou collectivement.
- ✓ On ne peut pas nous imposer des modalités de reddition de comptes en lien avec cette obligation de formation continue.

Source : Une offensive professionnelle – Maîtres de notre profession! Janvier 2021 – FSE(CSQ)

LOTO-VOYAGES 2022-2023

La Fondation Monique-Fitz-Back est partenaire de la CSQ depuis 2006. Elle est active pour soutenir le développement du Mouvement ACTES (anciennement EVB-CSQ). À titre d'exemple, depuis 2013, ce sont près de 254 373 \$ que la Fondation a remis, permettant de réaliser 375 projets sociaux ou environnementaux. Cette performance, ce sont tous les partenaires, amies et amis de la Fondation, ainsi que les syndicats affiliés de la CSQ qui le permettent.

En offrant des dons ou en participant aux activités de collecte de fonds, vous leur permettez de poursuivre leur mission. Plus il y a de billets vendus, plus leur soutien au réseau EVB sera solide. Les personnes intéressées à participer à la Loto-Voyages peuvent le faire en consultant le site de la Fondation :

www.fondationmf.ca.



ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Taux à compter du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022

Expérience	Échelle	Scolarité
1	46 527 \$	L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon selon l'expérience augmenté de : <ul style="list-style-type: none"> • 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans • 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans • 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans
2	49 636 \$	
3	52 954 \$	
4	54 127 \$	
5	55 326 \$	
6	56 550 \$	
7	57 801 \$	
8	60 259 \$	
9	62 820 \$	
10	65 489 \$	
11	68 273 \$	
12	71 174 \$	
13	74 199 \$	
14	77 353 \$	
15	80 640 \$	
16	84 066 \$	
17	92 027 \$	

Contrats à la leçon (selon la scolarité) ¹			
Périodes de 45 à 60 minutes			
Moins de 16 ans	17 ans	18 ans	19 ans
58.77	65.25	70.62	77.01
Périodes de 75 minutes			
Moins de 16 ans	17 ans	18 ans	19 ans
97.95	108.75	117.70	128.35

Suppléance occasionnelle (selon la durée) ¹			
Périodes de 60 minutes et moins			
60 min. ou moins	61 à 150 min.	151 à 210 min.	210 min. et plus
46.52	116.30	162.82	232.60
Périodes de 75 minutes			
Une période	Deux périodes	Trois périodes et plus	
69.78	174.45	232.60	

Taux horaire	58.77
---------------------	-------

¹ À ces taux, il faut ajouter 4% (indemnité de vacances)